



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Industrie et commerce extérieur : personnel

Question écrite n° 57868

#### Texte de la question

M Pierre Esteve appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur la nécessité de revaloriser le statut des ingénieurs de l'industrie et des mines, qui ne correspond plus ni au niveau de qualification demandé ni aux responsabilités qu'ils exercent. Leur cas n'a pas été traité dans le protocole de rénovation de la grille des classifications et des rémunérations, et de nombreux ingénieurs de l'industrie et des mines sont aujourd'hui conduits à quitter le service public pour le secteur privé. En conséquence, il lui demande de prendre en compte le rôle déterminant joué par les ingénieurs de l'industrie et des mines dans la modernisation de l'administration de son ministère et d'intervenir pour permettre la reconnaissance d'un statut en adéquation avec leurs missions et leurs responsabilités.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur sont tout naturellement attentifs à la situation des ingénieurs de l'industrie et des mines qui jouent un rôle prépondérant au sein du milieu industriel de notre pays. C'est ainsi que, afin de mieux prendre en compte l'importance et la complexité des missions exercées par ces agents, le ministère de l'industrie et du commerce extérieur a obtenu, en 1992, la création de nouveaux emplois fonctionnels pour certains d'entre eux, qui bénéficieront ainsi d'un gain indiciaire non négligeable. Les arrêtés correspondants sont en cours de signature. De plus, ainsi que les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur l'ont indiqué aux représentants du syndicat majoritaire, une étude est actuellement en cours visant à proposer des mesures concourant à l'amélioration souhaitée dans le déroulement de leur carrière. L'évolution de ce dossier fait l'objet de contacts réguliers entre les représentants de ces personnels et les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, dans le cadre d'un échéancier arrêté d'un commun accord. Enfin, à l'occasion des prochaines discussions au sein de la fonction publique sur l'évolution des corps de la catégorie A, les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur apporteront un ferme soutien à ces demandes, amplement justifiées par les responsabilités que les ingénieurs de l'industrie et des mines exercent à une époque où les notions de développement industriel, de sécurité et d'environnement prennent une place accrue.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Esteve Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57868

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** industrie et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mai 1992, page 2177